



Pour l'école, pour notre métier, on ne doit pas se priver !



Elections professionnelles 2011 :

Le gouvernement veut nous faire taire !

Ne nous laissons pas faire ! Votons massivement !

Les enseignants ont toujours montré par leur participation massive aux élections professionnelles leur attachement au paritarisme. Ce taux de participation, le plus fort de tous les secteurs professionnels, et ce à chaque scrutin, dérangeait le gouvernement. Il a trouvé la parade.
Vote électronique uniquement, identifiant, mot de passe, ... le gouvernement a rendu plus difficiles les modalités de ce scrutin. Il compte faire taire les organisations syndicales en tentant de priver les enseignants de leurs droits à être défendus par des syndicats très largement représentatifs. Le SNUipp- FSU, première organisation syndicale enseignante, vous propose de vous simplifier la tâche afin que vous puissiez continuer à vous exprimer largement ! Remplissez dès maintenant ce document, il vous servira le jour où vous voterez, entre le 13 et le 20 octobre.

1. Le droit de vote : l'identifiant.

Je reçois mon identifiant entre le 14 et le 28 septembre (à l'école ou à mon domicile)
Pour ne pas l'oublier, je le recopie dans le cadre dès réception.

Mon identifiant :

En cas de perte de mon identifiant, je peux le récupérer sur le « portail élection » avec mon NUMEN et de mes 6e et 7e chiffres de mon numéro de sécurité sociale **avant le 11 octobre au soir !**

2. La sécurisation : le mot de passe.

Pour le récupérer, je note dès maintenant ici :

Mon NUMEN :

Les 6e et 7e chiffres de mon numéro de sécurité sociale (dpt de naissance) :

Je recopie mon mot de passe :

En cas de perte de mot de passe, il est possible d'en obtenir un par mail **avant le 20 octobre 16h.**

Au moindre doute, en cas de problème technique, si je ne sais pas comment m'y prendre, ...je n'hésite pas, je contacte le SNUipp-FSU 19 au 05 55 20 27 75 ou par mail snu19@snuipp.fr

Muni de votre identifiant et de votre mot de passe, connectez vous sur le portail élection à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/electionspro2011>

- Identifiez-vous
- Choisissez le scrutin
- Cochez la liste FSU  ou SNUipp pour les CAP 
- Validez votre choix en cliquant VOTER
- Vérifiez que vous avez bien choisi la liste FSU
- Confirmez votre choix



- Vous disposez ensuite de votre reçu, preuve que votre vote a été pris en compte.
- Ensuite, effectuez les votes aux autres scrutins (Comité Technique Académique et suivant votre situation CAPD, CAPN, CCP)

ATTENTION !
si vous n'avez pas le reçu, il faut voter à nouveau.

Dès maintenant rendez-vous aussi à l'adresse ci-contre pour découvrir les modalités de vote et tester la configuration de votre ordinateur.

Pour que la réussite de tous fasse école, ne vous privez pas. **Votez SNUipp-FSU**